

# PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

Municipalité <u>SAINTS-MARTYRS-CANADIENS</u>	Date du scrutin 2021 11 07 Année Mois Jour
---	--

Je, Thérèse N. Lemay, proclame, par la présente, que  
Présidente ou président d'élection

FRANCE DARVEAU  
Prénom Nom

<input checked="" type="checkbox"/> a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élue ou élu au poste de <b>OU</b> <input type="checkbox"/> est ou reste la seule personne candidate et que, par conséquent, a été élue au poste de	<input type="checkbox"/> mairesse ou maire <input checked="" type="checkbox"/> conseillère ou conseiller <u>SIEGE # 2</u> Arrondissement, district, quartier ou poste (nom ou numéro)
---	--

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité.

84 CHEMIN DU LAC NICOLET SAINTS-MARTYRS-CANADIENS G0P 1A1  
Numéro et nom de voie App. Municipalité Code postal

**SIGNATURE**

Thérèse N. Lemay 2021 11 08  
Présidente ou président d'élection Année Mois Jour

**IMPORTANT** Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.